

[Text]

[Translation]

• 1030

Mr. Corbeil: It may be a question of definition. In any given report, do they count them as 50 and over or 55 and over? The figure I gave you just a few minutes ago concerned people over 55 who are classified as unemployed.

Mr. Fisher: The only reference I see is 45 to 64.

Mr. Corbeil: Right, that is it.

Mr. Fisher: There is a 10-year difference, but I doubt if even that would bring it down to 73,000.

Anyway, a good point was raised by you earlier, Mr. Minister, that in the case of Consumers Glass in Montreal you hoped they received ample notice of what was going to occur. There are many situations where that is not the case, and your perceptions are very astute regarding the necessity for a good, long notice period.

I had a private member's bill yesterday that said a lot of things about technological change. I do not want to get into that, but since you recognize the importance of the whole concept of advance notice, I would beg of you, sir, to put in our labour legislation a provision that notice be a mandatory thing, and good, long notice, because it eases the trauma for both the communities and the people.

My question, Mr. Chairman, is: what assurance do we have that after 1991 this program will continue?

Mr. Corbeil: It is an ongoing program that will certainly continue to exist even after 1991 for those who get on. Will the program accept new industries and new cases after 1991? I cannot give you the assurance today because nobody knows the future. I cannot commit the government or the department to say that after 1991 we will have this same program. The previous LAB program was terminated in 1985-86. So what this government or any other government will do in the future will have to be thought over in due course.

To come back to your previous comments, I hope we will be able to develop the necessary partnership type of situation between labour and employers to the extent that not only will people be given ample prior notice about oncoming lay-offs, but that we will reach a point one day where employers and employees will sit down together and discuss the upcoming changes in their employment so they can provide the necessary readjustment and recycling program for their employees.

Mr. Fisher: I will be around to your office one of these days to talk to you about that.

Mr. Corbeil: For instance, if Consumers Glass knew a year and a half ago—and I am not saying it is the case—that they would have to do something, maybe a year or a

M. Corbeil: Il peut s'agir d'une question de définition. Dans un rapport donné, va-t-on compter les gens à partir de 50 ans ou à partir de 55 ans? Je vous ai donné, il y a quelques minutes, le nombre de personnes de plus de 55 ans considérées comme sans emploi.

M. Fisher: D'après ce que je vois, on ne parle que des gens de 45 à 64 ans.

M. Corbeil: Oui, c'est bien cela.

M. Fisher: Il y a une différence de 10 ans mais, même avec ça, je ne suis pas sûr qu'on puisse ramener le nombre à 73,000.

Quoi qu'il en soit, vous avez eu bien raison de faire observer précédemment, monsieur le ministre, que vous espérez que, dans le cas de Consumers Glass à Montréal, les intéressés ont été avertis bien en avance de ce qui allait se passer. Bien souvent, ce n'est pas le cas et vous avez fait des observations très pertinentes sur la nécessité d'un préavis suffisamment long.

J'ai déposé une proposition de loi hier qui parlait abondamment du changement technologique. Je ne veux pas me lancer dans ce sujet mais, puisque vous reconnaissez l'importance du préavis, je vous supplie de prévoir dans notre législation du travail une disposition rendant obligatoire le préavis, parce que cela réduit les traumatismes soufferts par les collectivités et par la population.

Ma question, monsieur le président, est la suivante: Qu'est-ce qui nous garantit que ce programme se poursuivra après 1991?

M. Corbeil: Il s'agit d'un programme permanent qui continuera bien évidemment à exister après 1991 pour ceux qui y seront admissibles. Est-ce que l'on acceptera de nouveaux secteurs industriels et de nouveaux prestataires après 1991? Je ne peux pas vous le garantir aujourd'hui parce que personne ne connaît l'avenir. Je ne peux pas prendre d'engagements au nom du ministre ou du gouvernement et dire qu'après 1991 nous aurons encore le même programme. Son ancêtre, le PAT, a pris fin en 1985-1986. Il nous faudra voir en temps utile ce que fera ce gouvernement ou un autre à l'avenir.

Pour en revenir à ce que vous avez dit plus tôt, j'espère que nous serons en mesure de mettre sur pied un partenariat entre les travailleurs et les employeurs afin de faire en sorte non seulement que les gens soient avisés longtemps à l'avance des mises à pied prévues, mais aussi que l'on en arrive un jour à faire asseoir ensemble les employeurs et les employés pour qu'ils discutent de l'évolution future du marché de l'emploi et mettent en place les programmes indispensables de réadaptation et de recyclage des travailleurs.

M. Fisher: J'irai vous voir dans votre bureau un de ces jours pour vous parler de tout cela.

M. Corbeil: Si, par exemple, Consumers Glass savait il y a un an et demi—et je ne dis pas que c'est le cas—qu'il lui fallait faire quelque chose, peut-être que ses dirigeants,